



## PROCES VERBAL DE SEANCE

Le Conseil Municipal de la commune de ROQUEFORT dûment convoqué le 2 décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire l'Esplanade Arlabosse, sous la présidence de Monsieur Patrice FOURNIER, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Nombre de membres présents : 17**

**Nombre de membres représentés : 2**

**Nombre de suffrages exprimés : 19**

Présents :

Mesdames : TEULET Nathalie – MELLAC Thérèse – FONTAINE Claudine - FOURNIER Claire - Florence GIRARDEY - MOUCHOT Anne-Sophie – DI GIOVANNI Laure

Messieurs : FOURNIER Patrice – CHAU-VAN Jean-Louis – MOUCHOT Sébastien – NOIROT Jean-Louis – RAZAC Jean – GINCHELOT Yves - ZANARDO Alain – Jacques FERRAT – Jean-Louis BONNEFOY – Johan CHARPENTIER

Absent : VILANOVA Monique, Cédric BOSSUET

Procuration : VILANOVA Monique donne pouvoir à Jean RAZAC, Cédric BOSSUET donne pouvoir à ZANARDO Alain

**Secrétaire de séance :** Thérèse MELLAC

Monsieur le Maire fait l'appel des membres présents, le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18h12. Madame Thérèse MELLAC est désignée secrétaire de séance.

*Je souhaiterai en préalable faire quelques points d'introduction*

### **Point sur les 8 démissions**

*Suite aux démissions de 8 élus par courrier en date du 26 novembre 2021 (daté cependant du 15 octobre 2021). Le suivant de la liste « démocratie et écologie » étant M. FERRAT Jacques, il a été convié au conseil municipal. Il est donc officiellement installé. Bienvenue M. FERRAT.*

### **Point sur l'enregistrement audio des séances**

*Nous avons acquis du matériel d'enregistrement notamment pour la retranscription la plus fidèle possible du Conseil municipal. Ainsi, vous verrez des micros plats devant certaines places. Il est demandé une rigueur dans la prise de parole afin qu'une seule personne puisse parler pour un meilleur rendu écrit. La parole doit être demandée en levant la main. Le Maire donnera la parole chacun son tour.*

### **Point sur les demandes de prises de parole des élus**

*M. ZANARDO vous avez demandé de prendre la parole au nom de votre minorité pour une lecture et pour 24 questions, je vous donnerai la parole en introduction des questions diverses. Comme le précise l'article 10 du Règlement intérieur du CM et « Selon l'article L. 2121-14, alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est présidé par le maire, ... il dirige les débats, accorde la parole,... ».*

**MR P FOURNIER I (PF)** lit l'ordre du jour.

**Mr A ZANARDO (AZ)** souhaite intervenir sur le PV du CM DU 28/09/2021 dénonce encore une mise en retard des PV sur le site de la mairie et demande un envoi par mail pour y travailler dessus à moins qu'il ne soit mis en ligne dans les 10 jours qui suivent.

**PF :** je pense qu'il a été mis sur le site en temps utile mais je ne mets pas en doute votre parole.

Monsieur le Maire soumet ensuite à approbation le procès-verbal du précédent conseil municipal du 28 septembre 2021 approuvé à la majorité.

Lecture de l'ordre du jour par Mr Le maire.

**AZ** veut lire une déclaration liminaire

**PF** : je ne sais si vous avez bien compris ce que je vous ai dit, vous aurez la parole avant les questions diverses

**AZ** : ce n'est pas légal

**PF** : c'est le maire qui décide et dirige les débats

**AZ** : nous verrons ...

## 76 07.12.2021 – INTERCOMMUNALITE - AVIS RELATIF A LA FUSION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES ET L'AGGLOMERATION D'AGEN

**Rapporteur : Monsieur Patrice FOURNIER**

Par délibération en date du 8 Juillet 2021, le conseil de l'Agglomération d'Agen a voté en faveur d'une fusion avec la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres au 1er Janvier 2022 par 42 voix pour, 20 contre et 4 abstentions.

Par délibération en date du 9 septembre 2021, le conseil de la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres (CCPAPS) a également voté en faveur de cette fusion par 16 voix pour et 9 contre et a saisi le Préfet de Lot-et-Garonne en ce sens.

A la suite de la volonté commune de fusion exprimée par l'Agglomération et la CCPAPS, Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne a été saisi d'une demande d'arrêté de projet de périmètre du nouvel EPCI envisagé.

C'est cet arrêté du 10 septembre que Monsieur le Préfet soumet à l'approbation des 44 communes incluses dans le projet de fusion.

**PF** : Y a t-il des questions ?

**AZ** : Peut-on avoir un résumé de ces synthèses ?

**PF** : Mr Zanardo je vous les ai envoyées en temps utiles, j'aurais aimé que vous me posiez des questions précises.

**AZ** : C'est juste un sentiment pour participer, je trouve que c'est une bonne chose que des communes rurales viennent rejoindre l'Agglo. Vu le vote des maires des autres communes je me pose des questions sur l'acceptabilité de cette décision, il me semble que ce vote est prématuré.

**PF** : je vous ai bien entendu sauf que ce soir le vote final est déjà acté, que nous devons voter ici à Roquefort ce soir. Aujourd'hui quel est notre intérêt pour nous de voter **POUR**. Vous savez que la rive gauche va être très impactée que nous avons besoin de l'agglo pour nous aider sur nos projets, nous avons en discussions le projet de la crèche à Arlabosse, je ne dis pas qu'il faut voter pour faire béni-oui-oui, mais est-ce qu'aujourd'hui un vote négatif de la commune de Roquefort, qui ne changera rien, serait bon. Je ne suis pas persuadé que ce soit judicieux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (avec 3 abstentions), décide de donner un avis favorable à la fusion de l'Agglomération d'Agen avec la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres en un seul Etablissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre,

## 77 07.12.2021 – DESIGNATION MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

**Rapporteur : Monsieur Patrice FOURNIER**

Dans le cadre de la démission de 8 conseillers municipaux, il est proposé de revoir les membres des commissions communales.

Cependant, il est proposé de profiter de cette occasion pour revoir le nombre de commissions communales afin de coller au mieux aux différentes instances de travail dans une mairie.

L'article L 2121.22 du Code Général des collectivités territoriales précise que : « Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Au vu des sujets/thèmes soumis à délibération de façon générale en conseil municipal (Finances/budget, Travaux, urbanisme, scolaires après avoir parcouru les délibérations des années 2018 à 2020), j'ai décidé de revoir et créer les commissions communales nécessaires au fonctionnement de cette instance, avec comme postulat que :

les commissions communales ne sont cependant pas obligatoires et que celles-ci sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal et non aux questions de la gestion du quotidien de la mairie, ceci en référence à l'article L 2121-13 du même code : « Tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération ».

Cette vision est dans l'esprit de ne pas créer des commissions pour créer des commissions, comme certaines communes voisines qui ont en effet 15 commissions mais qui ne se rassemblent pas. Vous remarquerez aussi qu'il n'y a pas de commission communication.

Ainsi, la commission Affaires sociales a été supprimée car très peu de sujet sur le social sont débattu en conseil municipal puisque le CCAS est chargé de ces affaires.

La commission culture a été aussi supprimée car les évènements de la commune ne sont pas débattus forcément en conseil municipal.

Enfin, la commission communication a été aussi supprimée car il s'agit en tout premier lieu d'une thématique du quotidien du Maire, puisque seul le Maire est responsable de la communication.

Pour votre complète information, l'élu délégué aujourd'hui à la communication aura sa délégation retirée dès demain. Vous constaterez donc que les commissions communales suivantes sont maintenues : Finances, Travaux, Urbanisme, Affaires scolaires.

Comme le stipule l'article L 2121-22 du même code « Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président ... », nous procéderons à la désignation des vices présidents de chaque commission.

Je proposerai à la vice-présidence des commissions :

Commission Finance : Jean-Louis CHAU-VAN,

Commission Travaux : Jean-Louis NOIROT,

Commission Urbanisme : Sébastien MOUCHOT,

Commission Affaires scolaires : Nathalie TEULET.

Veillez déjà noter que :

Commission Finance : vendredi 10 décembre à 18h30,

Commission Travaux : mercredi 8 décembre à 18h30,

Commission Urbanisme : jeudi 9 décembre à 18h30,

Commission Affaires scolaires : lundi 13 décembre à 18h30.

Les membres notés dans le tableau du rapport de présentation sont-ils toujours ok pour y être ? Il y a-t-il des changements de noms à effectuer ?

**PF** : les membres sont-ils toujours d'actualité, d'autres élus veulent s'y rajouter ?

**AZ** : je souhaite être présent dans toutes les commissions, donc être convoqué à toutes les réunions, en recevoir l'ordre du jour, plus détaillé et en recevoir le compte rendu après la réunion pour pouvoir y travailler entre nous.

COMMISSIONS COMMUNALES	MEMBRES		
<b>FINANCES / BUDGET</b>	Jean RAZAC Anne –Sophie MOUCHOT Yves GINCHELOT	Laure DI-GIOVANNI Jean-Louis CHAU-VAN Thérèse MELLAC	Nathalie TEULET Cédric BOSSUET Johan CHARPENTIER Alain ZANARDO
<b>TRAVAUX VOIRIES</b>	Jean-Louis NOIROT Jean RAZAC Yves GINCHELOT	Sébastien MOUCHOT Jean-Louis CHAU-VAN Jean-Louis BONNEFOY	Cédric BOSSUET Alain ZANARDO
<b>URBANISME AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	Sébastien MOUCHOT Jean RAZAC Yves GINCHELOT	Jean-Louis NOIROT Jean-Louis CHAU-VAN Jean-Louis BONNEFOY	Johan CHARPENTIER Cédric BOSSUET Alain ZANARDO Jacques FERRAT
<b>AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE</b>	Nathalie TEULET Anne –Sophie MOUCHOT Sébastien MOUCHOT	Jean-Louis CHAU-VAN Thérèse MELLAC Claire FOURNIER	Monique VILANOVA Alain ZANARDO Florence GIRARDEY

**PF**: je vous rajoute à toutes les commissions, je regrette que vous n'ayez pas répondu au mail.

**Yves Ginchelot (YG)** : j'ai compris que vous vouliez être dans les 4 commissions, mais je regrette qu'au début de ce mandat vous n'étiez dans aucune de ces commissions.

**PF** : vous serez rajouté dans toutes les commissions.

**PF** : Concernant Mr Bossuet j'ai une question, vu que vous êtes son représentant, je vous demande pourquoi ne vient-il à aucun CM ? Aucune commission ? Je ne vois pas l'intérêt qu'il reste à toutes ces commissions.

**AZ** : Mr Bossuet est micro biologiste et il est en charge de tous les tests Covid et donc actuellement, vu la charge de travail, il ne peut être présent.

**PF** : Merci de votre réponse.

**Mr Jacques FERRAT** demande à être ajouté à la commission Urbanisme.

Cependant, il est proposé de pouvoir travailler à la Mairie en mode « Projet » sur d'autres sujets. Il s'agit de créer des Groupes Projets (groupes de travail restreint à 8 personnes maximum) sur un sujet précis, qui seront menés pendant un temps défini. Une fois le projet constitué, validé en bureau municipal, il est porté en conseil municipal, le Groupe projet disparaît.

Ce que propose l'article L 2121.22 du Code Général des collectivités territoriales comme cité précédemment : « Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Je vous propose lors d'un conseil municipal de janvier prochain de lister les projets et de proposer un ou plusieurs « groupe projet » en définissant les modalités de fonctionnement.

Je crois qu'il y a un amendement demandé par M. Johan CHARPENTIER, je te donne la parole :

**Johan Charpentier (JC)** : En fait il s'agit de la commission communication et numérique qui a été supprimée.

*« M. le Maire a signifié aux élus dans son mail du 09/11/2021 qu'il était nécessaire de trouver des prestataires pour la modernisation du site Internet de la commune vu que le prestataire précédent avait pour projet de ne plus s'occuper de cette prestation.*

*Je suis donc étonné de voir disparaître la commission "Communication et numérique" à l'aube de ce travail important. Le programme pour lequel la majorité des Roquefortais a voté, comportait dans la feuille distribuée à tous les habitants le chapitre : "PARTICIPATION CITOYENNE ET VILLE CONNECTÉE". Il était suivi des trois points suivants : "Moderniser le site internet de la mairie", "Mettre en place une plateforme citoyenne" "Plus d'informations sur votre commune".*

*Au vu de l'importance de ce point dans le programme, c'est semble-t-il, un travail de réflexion qui dépasse le simple choix de devis entre prestataires. C'est un projet qui mérite d'être réfléchi dans une commission municipale pour permettre à tout élu volontaire de participer à l'élaboration de cette plateforme citoyenne importante pour la commune.*

*Des groupes de travail, initiés par le Maire, avec quelques élus triés sur le volet et qui "transmettront à l'ensemble des élus de la majorité pour avis" n'ont pas la même garantie de représentativité que des commissions municipales qui garantissent de « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus de l'assemblée » (article L. 2121-22 du CGCT).*

*C'est également un prérequis de notre règlement intérieur, voté récemment, que toute affaire soumise au conseil municipal soit préalablement étudiée par une commission (et non pas par un "groupe de travail").*

*Des débats viendront, des idées et éléments qui apporteront une vraie plus-value plutôt qu'un simple site d'information institutionnel.*

*Ainsi je propose de maintenir cette commission municipale, et de l'ouvrir aux élus volontaires, pour continuer à étudier cette question importante de la "communication et du numérique" qui apportera une plus grande participation citoyenne à la commune de Roquefort. ».*

**PF** : Il y a-t-il d'autres prises de parole ?

**AZ** : le site internet est important il y a longtemps que nous en parlons, nous avons vu à la dernière commission communication des sites d'autres communes, y aurait-il moyen de voir avec l'agglomération pour mutualiser cette demande sur une entreprise notamment avec l'office de Tourisme, cet outil serait utile pour avoir moins de problème, et surtout un meilleur financement.

**J CHARPENTIER** : j'aimerais juste préciser un point pour le système de groupe de travail. L'intérêt de la commission municipale est un cadre de travail tandis que le projet est créé juste pour le sujet et il est dissout une fois que le sujet du projet est terminé. Je ne vois pas l'intérêt de s'éloigner d'un cadre réglementaire pour fonctionner sur le même format.

**Anne Sophie MOUCHOT** : je regrette ces suppressions de commissions communales qui sont des lieux d'échange et le fait que cette mesure de groupes de travail que vous nous proposez, Mr le maire, n'est pas dans le règlement du CM.

Un amendement a été proposé pour la remise en place d'une commission Communication. L'amendement a été soumis au vote. LA QUESTION EST : MAINTIEN DE LA COMMISSION COMMUNICATION ? Il a été recolté 8 POUR son maintien, 11 CONTRE le maintien. L'amendement n'est pas adopté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention, 6 votes contre), décide d'approuver la composition des 4 commissions communales.

## 78 07.12.21 – FONCTIONNEMENT – CONVENTION AGGLOMERATION AGEN LOGICIEL ATELIER FISCAL

**Rapporteur : Monsieur Yves GINCHELOT**

L'Agglomération d'Agen a conclu avec la société « FISCALITE & TERRITOIRE » un marché de prestation de services pour l'utilisation et la gestion d'un logiciel donnant accès à des données fiscales. L'Agglomération d'Agen souhaite mettre en commun ce moyen. Ainsi, il est proposé aux communes membres un règlement de mise à disposition de ce logiciel tel que prévu par l'article L.5211-4-3 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce logiciel est déjà mis à disposition de la Ville d'Agen, qui paie les droits d'usage qui la concerne dans le cadre de la convention de mutualisation existante. En conséquence, la ville d'Agen n'est pas intégrée dans la liste des communes adhérentes au dispositif, le coût des droits d'usage sont de 297,46 € TTC.

*Yves GINCHELOT ajoute que le logiciel des impôts DGFIP est un logiciel qui permet de mettre les dossiers des fonciers en toute équité pour chaque administré.*

**AZ** : quel est le montant exact ?

**YG** : c'est 297.46€, le montant total est reparti entre les communes adhérentes en fonction des habitants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser le Maire à signer la convention liant l'Agglomération d'Agen et la commune de Roquefort.

## 79 07.12.21 – ECOLES – RECRUTEMENT ET REMUNERATION D'ENSEIGNANTS : TAUX HORAIRES DES ETUDES SURVEILLEES ET ETUDES DIRIGEES DES ENSEIGNANTS

**Rapporteur : Madame Nathalie TEULET**

La Trésorerie Générale d'Agen demande à ce que la commune puisse à nouveau délibérer sur les tarifs des études dirigées et surveillées des enseignants en les nommant précisément. Les taux horaires des interventions pour les études dirigées à 22,34 €/heure et pour les études surveillées à 11,91 € brut/heure restant les mêmes, fixés par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966.

**Y Ginchelot** : ces précisions sont surtout pour les parents car ils ne savent pas qu'il y a des études dirigées ou surveillées par le corps enseignant et que c'est un service proposé et offert par la municipalité donc il y a une rémunération payée par la mairie. Ceci est une petite précision que je voulais donner.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser le Maire à recruter un ou plusieurs fonctionnaires du ministère de l'Education nationale pour assurer les études dirigées et études surveillées du périscolaire.

## 80 07.12.21 – ASSOCIATIONS – DEGREVEMENT PARTIEL DES TARIFS DE L'ESPACE ARLABOSSE POUR L'ASSOCIATION CHACHA-CLUB POUR L'ANNEE 2020

**Rapporteur : Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN**

L'association du Chacha Club a demandé un dégrèvement total des 3000 € de la location de l'espace Arlabosse pour l'année 2020 en raison du confinement.

Une modification de la convention avait été faite une proposition de loyer de 2000 € au lieu de 3000 €.

A l'été 2021, lors du conseil municipal il avait été proposé de délibérer sur dégrèvement total du loyer, mais les élus souhaitaient avoir des informations financières complémentaires et ne s'étaient pas prononcé, en attendant l'AG de l'association de novembre 2021. Aujourd'hui après avoir participé à l'AG de l'Association, les élus proposent que le ChaCha Club puisse payer un loyer de 1000 € pour l'année 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de demander au Chacha Club de payer 1000 € de loyer au titre de l'année 2020.

**Rapporteur : Monsieur Yves GINCHELOT**

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ».

Parallèlement, dans le même article, pour la section Investissement et en attendant l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, le montant budgétisé en dépenses d'équipement en 2021 était de 242 065.51 € / 4 = 60 516.38 €.

**LISTE DETAILLEE DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SUR LA DEMANDE D'OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS 2022 A HAUTEUR DE 25% DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS VOTEES EN 2021**

N° D'OPERATION	INTITULE	ARTICLE	MONTANT DES 25%
10	Voirie communautaire	2152	0
11	Voirie communale	2183	25 000
12	Mairie	2135	10 000
16	Ecoles	2135	10 000
18	Bâtiments communaux	2135	10 000
21	Salle des fêtes	2135	5 000
24	ADAP	2135	0
28	CM DES JEUNES	2135	0
29	Matériels techniques	2158	500
			<b>60 500€</b>

**J. FERRAT** : sur quelle base ont été évaluées ces sommes ?

**YG** : Les 25% c'est la loi donc l'année dernière il a été budgété environ 240 000€. Mr le maire et la commission des travaux connaissent les travaux à faire donc on prévoit une somme qui permet de démarrer ces travaux, par exemple la voirie, le conseil municipal des jeunes. C'est une façon de se sécuriser car si on a des travaux à commencer il faut que la Trésorerie puisse les régler.

**PF** : D'autres questions ? Oui Mr Zanardo ?

**AZ** : la répartition de cette somme peut-on avoir des détails ?

**PF** : sur laquelle ? La voirie communale ? La mairie ? Ce sont des sommes sur lesquelles je peux vous répondre : sur la voirie communale nous avons quelques travaux de sécurité prévus, la mairie il y a toujours quelques petits travaux imprévus, l'école pareil soit c'est un rideau cassé ou je ne sais quoi, les salles des fêtes, elles doivent toujours être en bon état. Le CM de Jeunes nous n'avons rien mis puisqu'il est en train d'être mis en place nous prévoyons donc pour le budget 2022, le Matériels techniques, il manque toujours quelque chose : pioche marteau etc. donc nous avons mis un petit montant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser le maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 60 500 € représentant le quart des dépenses d'investissement de l'exercice précédent.

**Rapporteur : Monsieur Patrice FOURNIER**

Les communes peuvent obtenir des aides pour la réalisation de projets importants d'investissement dans le cadre d'aménagements communaux.

Un aménagement de la rue du 19 mars est prévu pour une somme de 239 565,00 € HT

- Les élus souhaitent aménager une **piste cyclable**. Les travaux étant estimés à 124 890 € HT pour cette sous-opération.
- En complément de la piste cyclable **divers travaux de réseaux** sont prévus, notamment le réseau d'eaux pluviales pour un montant de 63 950,00 € HT,
- Par ailleurs afin de rendre sécuritaire les aménagements ci-dessus, il est proposé de créer un **réseau d'éclairage public** pour un montant de 50 725 € HT,

Le plan de financement serait le suivant :

Libellé	Montant en € HT
Création de la piste cyclable (sur base de 124 890 € HT) <b>Plan France relance vélo - 50 %</b>	62 445,00 €
Création de la piste cyclable (sur base de 124 890 € HT) <b>Fond de concours Schéma vélo Agglomération Agen : 30 %</b>	37 467,00 €
Création de la piste cyclable (sur base de 124 890 € HT) <b>FST Agglomération Agen - Développement Durable 10 %</b>	12 489,00 €
Création de la piste cyclable (sur base de 124 890 € HT) <b>Autofinancement de la commune de Roquefort : 10 %</b>	12 489,00 €
Aménagement réseaux eaux pluviales (sur la base de 63 950,00 € HT) <b>Convention de mandat Agglomération Agen Eaux pluviales 50 %</b>	31 975,00 €
Aménagement réseaux eaux pluviales (sur la base de 63 950,00 € HT) <b>FST Agglomération Agen – Voirie 25 %</b>	15 987,50 €
Aménagement réseaux eaux pluviales (sur la base de 63 950,00 € HT) <b>Autofinancement de la commune de Roquefort 25 %</b>	15 987,50 €
Eclairage public (sur la base de 50 725 € HT) <b>Convention de mandat Agglomération Agen Eclairage public 50 %</b>	25 362,50 €
Eclairage public (sur la base de 50 725 € HT) <b>Autofinancement de la commune de Roquefort : 50 %</b>	25 362,50 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>239 565,00 € HT</b>

**PF** : Des questions ?

**AZ** : peut-on avoir le montant à payer par la commune ?

**YG** : vous avez le détail dans le tableau ! il faut additionner la part communale ce qui fait 53 000 €.

Mais on peut féliciter le maire qui pour un montant de 239000€ nous arrivons à ne payer que 53000€ excusez-moi mais je dis « chapeau ».

**PF** : merci Yves.

**YG** : une autre précision, concernant le FST, c'est une participation de l'Agglomération qui intervient sur la sur la somme que l'on veut, mais la FST ne pas être supérieure à l'autofinancement de la commune c'est pour ça que vous voyez que nous avons les mêmes montants.

**J FERRAT** : ces montants sont fondés sur quoi ? Ce sont des estimations ?

**PF** : vous savez que nous ne sommes pas en place depuis longtemps, mais depuis, nous avons eu des estimations qui aujourd'hui, sont plus que des estimations, mais des chiffrages réels donnés par un Bureau d'Etudes spécialiste en voirie, avec lequel nous avons beaucoup travaillé avec J L Noiro, J. Razac.

Beaucoup de réunions sur des projets faits, refaits, parce que trop chers, aujourd'hui ce sont les chiffres réels du résultat de ces études. Est-ce que la réponse vous convient ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- Valider le plan de financement pour l'aménagement de la Rue du 19 mars,
- Solliciter les organismes cités ci-dessus pour l'octroi d'une subvention,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ses demandes de subvention,
- Inscrire les subventions au budget 2022.

### 83 07.12.2021 – FINANCES – PLAN FINANCEMENT AMENAGEMENT RUE DU FON DU BOIS

**Rapporteur : Monsieur Patrice FOURNIER**

Un aménagement de la rue du Fon du bois pour une somme de 240 965,00 € HT.

- Les élus souhaitent aménager une **piste cyclable**. Les travaux étant estimés à 120 245 € HT pour cette sous-opération.
- En complément de la piste cyclable **divers travaux de voirie** sont prévus pour améliorer la voirie pour un montant de 76 355 € HT
- **Des travaux liés aux réseaux d'eaux pluviales sont également prévus** pour un montant de 21 765,00 € HT,
- Par ailleurs afin de rendre sécuritaire les aménagements ci-dessus, il est proposé de créer un réseau d'éclairage public pour un montant de 22 600,00 € HT

**PF :** Avant que vous ne me posiez la question, tous ces travaux sont la résultante là aussi d'un très gros travail avec un bureau d'étude spécialisé, JL Noirost, Jean Razac, le premier adjoint qui s'est aussi joint à nous, pour donner des idées et des conseils. Ces travaux ont été présentés lors d'une commissions travaux. Maintenant je vais donc vous détailler les subventions que nous comptons avoir et qui ont été confirmées à 90% car il faut reconnaître que l'on en demande beaucoup sur la commune de Roquefort, mais comme pas grand-chose n'avait été fait jusque-là, j'ai essayé de défendre auprès du Président de l'Agglomération d'Agen notre situation et j'espère qu'il en tiendra compte.

Libellé	Montant en € HT
Création de la piste cyclable (sur base de 120 245 € HT) <b>Plan France relance vélo - 50 %</b>	60 122,50 €
Création de la piste cyclable (sur base de 120 245 € HT) <b>Fond de concours Schéma vélo Agglomération Agen : 30 %</b>	36 073,50 €
Création de la piste cyclable (sur base de 120 245 € HT) <b>Département – Opération sécurité routière – chemins piétons/cycles</b>	15 250,00 €
Création de la piste cyclable (sur base de 120 245 € HT) <b>Autofinancement de la commune de Roquefort : 10 %</b>	8 799,00 €
Divers travaux de voiries (sur la base de 76 355 € HT) <b>Répartition du produit des amendes de police 8 %</b>	6080,00 €
Divers travaux de voiries (sur la base de 76 355 € HT) <b>FST Agglomération Agen – Voirie 46 %</b>	35 137,50 €
Divers travaux de voiries (sur la base de 76 355 € HT) <b>Autofinancement de la commune de Roquefort : 46 %</b>	35 137,50 €
Aménagement réseaux eaux pluviales (sur la base de 21 765,00 € HT) <b>Convention de mandat Agglomération Agen Eaux pluviales 50 %</b>	10 882,50 €



Aménagement réseaux eaux pluviales (sur la base de 21 765,00 € HT) <b>Autofinancement de la commune de Roquefort 50 %</b>	10 882,50 €
Eclairage public (sur la base de 22 600 € HT) <b>Convention de mandat Agglomération Agen Eclairage public 50 %</b>	11 300,00 €
Eclairage public (sur la base de 22 600 € HT) <b>Autofinancement de la commune de Roquefort : 50 %</b>	11 300,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>240 965,00 € HT</b>

**PF** : Des questions ?

**AZ** : le reste à charge pour la commune s'il vous plait ?

**YG** : reste à charges 66 000 €, je voulais dire que ce sont des dossiers bien faits, M. Fournier n'est pas en place depuis longtemps mais il présente de bons dossiers.

**PF** : je suis bien entouré Mr Ginchelot, j'ai autour de moi des personnes qui m'aident beaucoup et des administratives qui sont à l'écoute et attentives à tout ce que je demande car je reconnais aujourd'hui que je découvre beaucoup de choses et j'ai besoin de gens autour de moi, dont d'anciens élus mais aussi JL Noirot, qui se donne beaucoup, à qui je fais souvent appel et qui comprend mes déceptions quand l'Agglo m'oppose un refus, et il me booste pour aller plus loin ainsi que le service administratif et je les en remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- Valider le plan de financement pour l'aménagement de la Rue du Fon du bois,
- Solliciter les organismes cités ci-dessus pour l'octroi d'une subvention,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ses demandes de subvention,
- Inscire les subventions au budget 2022.

## 84 07.12.2021 – FINANCES – DEMANDE DE FST AGGLOMERATION AGEN POUR 2022

**Rapporteur : Monsieur Yves GINCHELOT**

Les communes peuvent solliciter une aide au titre du FST (Fonds de Solidarité Territoriale) pour le financement de leurs travaux d'aménagement sur les bâtiments communaux ou la voirie communal. Rappel du fonctionnement du FST.

Opérations éligibles prévues en 2021		Nature	Montant HT	%	FST 2022
1	Voiries	Aménagement d'arrêts de bus et passage piéton sur RD 119	61 000,00	37 %	22 570,00
Opérations éligibles prévues en 2022		Nature	Montant HT	%	FST 2022
1	Voiries	Aménagement Rue du 19 mars	63 950,00	25 %	15 987,50
		Aménagement sécuritaire Rue du Fon du bois	76 355,00	46 %	35 137,50
2	Développement Durable	Aménagement d'une piste cyclable Rue du 19 mars	124 890,00	10 %	12 489,00
3	Aménagements des espaces publics	Mobilier urbain espaces publics	10 000,00	50 %	5 000,00
4	Equipements communaux de proximité	Renouvellement ordinateurs et mobiliers mairie et école	10000,00	50 %	5000,00
8	Défense incendie	Diagnostic et Schéma Incendie	21 800	50 %	10 400,00
			<b>TOTAL 2022</b>		<b>84 014,00</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention), décide de :

- d'approuver la liste de travaux énumérés ci-dessus,
- de solliciter l'Agglomération d'Agen pour une aide au titre du FST pour le financement des travaux d'aménagement énumérés ci-dessus pour l'année 2022,
- donner tout pouvoir à monsieur le maire pour entreprendre les formalités se rapportant à cette affaire,
- de prévoir que les crédits afférents à ces travaux soient inscrits au budget de la commune.

## 85 07.12.2021 – INTERCOMMUNALITE – AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE « BARREAU ET PONT DE CAMELAT »

**Rapporteur : Monsieur Patrice FOURNIER**

Dans le cadre de l'enquête publique unique concernant le projet du barreau et du pont de Camélat, situé sur les communes de Colayrac St Cirq, le Passage d'Agen et Brax, la Mairie de Roquefort souhaite donner un avis. Ainsi, au vu de l'augmentation du trafic prévisible sur la rocade Ouest entre 13 000 et 15 000 véhicules par jour, notamment des poids lourds, entre le giratoire G3 et G4, il est demandé une réflexion sur la protection des habitants vis-à-vis des nuisances sonores avec la réalisation d'un mur antibruit ou toute autre protection, le long de la rocade depuis le rond-point de la RD119 de Brax jusqu'au droit de la ZAC Sun Valley.

**PF :** Des questions ? ... Mr Zanardo

**AZ :** faire un mur de 1km200 c'est quand même énorme j'espère qu'il y aura d'autres solutions moins intrusives, il semble que cette enquête publique pourrait accélérer d'autres questions, notamment sur les circulations douces qui aboutissent à ce pont de Camélat et en direction du G3, n'y aurait-il pas moyen d'avoir ces circulations douces perpendiculairement à cette voie de façon à ce que des personnes qui sont sur les arrêts de bus du pont de Lassalle , à Lasgraves et Le Mestrot puissent circuler en toute sécurité, actuellement ces 3 arrêts de bus sur la D119 sont en totale insécurité lorsque le trafic va augmenter ces arrêts de bus seront encore plus en insécurité, il me semble que ces 3 arrêts de bus ne devraient pas être installés sur cette voie là, mais passer à l'intérieur des lotissements. Le 2<sup>eme</sup> point concerne le détournement du ramassage scolaire.

**PF :** Mr Zanardo là, vous nous parler de choses qui ne concernent pas cette délibération.

Donc je vous propose d'aller, moi, avec l'accord du conseil municipal déposer auprès du commissaire enquêteur la demande pour la pose d'un mur antibruit pour protéger les habitations qui donnent sur la rocade entre le G3 et G4. La délibération c'est cela ce n'est pas autre chose.

**AZ** insiste

**PF :** Mr Zanardo, vous permettez ? Vous avez posé 15 questions + 9 dont celle-ci, nous en discuterons tout à l'heure. Voulez-vous répondre à cette délibération ou pas ? Donc je soumetts au vote s'il n'y a pas d'autres questions

**Jean Razac :** ce que l'on peut proposer ce sont des dispositifs antibruit parce qu'il n'y a pas que les murs.

**PF :** je t'interromps, Jean, c'est un peu ce qui est dit dans la délibération : « réalisation d'un mur antibruit ou toute autre protection ». Il faut qu'on montre que la commune de Roquefort est là pour aider des habitants de cette zone sachant qu'eux-mêmes ont déposé auprès du commissaire enquêteur, une demande de mur antibruit, il faut qu'on aille déposer cette délibération pour montrer qu'on est là pour les soutenir.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions), décide de :

- **De donner un avis favorable** assorti de demandes de protection des habitants contre les nuisances sonores le long de la RD 119 jusqu'au lotissement du Clos des vergers et le long de la rocade jusqu'au droit de la ZAC Sun Valley,
- **de demander à M. la Maire** de porter cette contribution auprès du commissaire enquêteur avant la fin de l'enquête publique,
- **donner tout pouvoir** à monsieur le maire pour entreprendre les formalités se rapportant à cette affaire,

**Rapporteur : Madame CLAUDINE Fontaine**

Dans le cadre de la journée de Noël et l'organisation d'un marché de Noël, il est proposé que pour l'année 2021, les stands des exposants soient mis à disposition gratuitement. La Mairie va organiser une tombola, il est donc proposé aux élus de délibérer sur le montant des tickets :

- 1 ticket : 2 €
- 3 tickets : 5 €

Des lots offerts par les exposants seront donc proposés à cette tombola.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents et représentés, **décide de valider les tarifs proposés pour la tombola de la journée de Noël :**

- 1 ticket : 2 €
- 3 tickets : 5 €

**INFORMATIONS MUNICIPALES**

**PF :** Avant de passer aux questions diverses je vais donner quelques informations municipales.

Pour la journée de Noël malgré les conditions sanitaires j'ai demandé à la Préfecture l'autorisation de faire cette manifestation, la Préfecture nous précise les conditions à tenir pour cette manifestation (organiser au maximum : gestes barrières, gel hydro alcoolique, port du masque obligatoire, Passe Sanitaire à présenter et contrôler, respect des distances. La Préfecture dit : c'est la responsabilité du Maire. Je suis d'accord à condition, que vous les élus, vous soyez nombreux à venir nous rejoindre pour faire respecter toutes ces contraintes dans les meilleures conditions. La journée de Noël c'est Dimanche 12/12, elle a demandé plus de trois semaines de travail, beaucoup de monde a travaillé pour préparer cette manifestation. J'ai donc pris la décision de maintenir cette journée. Nous sommes en train de demander à tous les exposants : que s'il fait beau, ils puissent exposer à l'extérieur au maximum. Des exposants qui se sont désistés et d'autres se sont inscrits. Nous ferons tout pour que cette journée fonctionne.

P FOURNIER détaille les animations de la journée de Noël pour les enfants.

En revanche, malheureusement, pour le repas des aînés, prévu le 18/12, la Préfecture a été plus réservée. Lors de cette manifestation, nos aînés souhaiteront danser au son de l'accordéon âgées, on ne pourra pas les en empêcher. C'est avec beaucoup de désarroi et de tristesse que j'ai pris la décision d'annuler le repas des aînés. Nous compenserons ce repas des anciens de plus de 70 ans par un colis, Mme Mellac précise que les colis seront remis à toutes les personnes qui ont répondu à l'invitation. Je suis désolé de cette de situation mais nous ne pouvons pas prendre de risque avec nos anciens. Il semblerait que le Comité des fêtes ait l'intention d'annuler le réveillon du 31 décembre. Information importante qui sera mise sur Panneau Pocket et le panneau d'information lumineux quand la décision sera définitive.

L'agglomération nous propose<sup>1</sup> benne pour récolter les sapins de Noël entre le 3 et 23 janvier 2022 au parking du stade et le 27 janvier de 13h à 17 h il y aura une entreprise : LE CREUSET qui interviendra pour broyer les sapins et cela vous permettra de récupérer du paillage ou du compost. Ils feront en même temps un atelier de sensibilisation pour récupération des déchets verts, paillage et compostage. Tout ceci sera sur le Panneau Pocket et sur le site.

Et je ne voudrais pas d'être de mauvais augure mais je pense que les Vœux vont être eux aussi annulés nous vous informerons en temps voulu. L'information sera sur le site aussi évidemment.

## QUESTIONS DIVERSES

**PF :** M. Zanardo vous avez souhaité intervenir pour nous exposer quelque chose mais avant que vous ne preniez la parole je fais un rappel réglementaire

Rappel réglementaire :

Comme le stipule le règlement du Conseil Municipal voté en séance le 28 septembre dernier et que vous avez tous eu en version informatique, je vous propose que les questions diverses s'insèrent donc dans un temps limité à 30 minutes.

Toutes questions non étudiées pourront l'être à la séance suivante ou, comme déjà proposé un certain nombre de fois, je suis disponible en mairie pour toutes questions.

Vous nous avez fait parvenir 24 questions M. Zanardo, je vous indique donc que nous avons vu les 5 premières questions lors de la dernière séance et que certaines questions ne concernent pas la gestion de la Mairie et que je n'y répondrai donc pas.

Je vous donne la parole pour vos propos liminaires et vos questions.

Nous commençons donc les questions à 19h 40 min. Je vous dirai quand j'aurai estimé que nous avons largement répondu aux questions

**AZ :** j'ai 3 propositions : lire ma déclaration liminaire, le Pont de Camélat et la LGV. Donc je vais lire **ma déclaration :**

*« Intervention liminaire au CM du 7 décembre 2021 des DEMOCRATES 2.0 élus, démissionnaires, candidats...  
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,*

*C'est avec dépit que nous constatons l'absence de nos questions dans l'ordre du jour du conseil.*

*Aucune réponse écrite n'a également été rédigée par le bureau municipal.*

*De plus les odj des commissions sont succincts et aucun compte rendu donc aucune expression démocratique n'est possible tant en préparation amont que pendant et après chaque commission.*

*Nous saisissons à nouveau la préfecture pour comprendre le code général des collectivités territoriales (CGCT) sur l'expression des minorités municipales.*

*Cette mandature est un échec que nous ne voulons pas cautionner et accepter.*

*C'est pourquoi nous œuvrons pour le bien public via, entre autres, notre blog, nos vidéos et nos tracts.*

*Informers les administrés est la première mission des élus.*

*Les écouter et porter leurs paroles est la seconde.*

*Voici quelques points non débattus car sans informations préalables :*

*Nous exprimons ici notre opposition à l'installation de coussins berlinois et proposons comme alternative des peintures sur l'asphalte : 30 - cycliste - piéton et de panneaux 30 route partagée.*

*Toutes les zones urbanisées de notre commune doivent être en zone 30 étendues et cartographiées sur le nouveau plan de la commune.*

*Un demi-million d'euros pour 2 portions de rues (1 200m) n'est pas compatible avec notre endettement sauf à augmenter les impôts !*

*Aussi nous proposons de différer les trottoirs au profit de simples busages, par contre de tous les fossés : aucune portion de rue ne doit avoir des fossés des 2 côtés.*

*Nous proposons un éclairage de ces nouvelles rues par des spots à détecteur de présence installés sur les maisons volontaires ; ceci à la place des 80 000€ TTC prévus pour 2 portions de rues*

*Où en sont les aménagements de sécurité sur les 3 arrêts de bus de la route départementale 119 ?*

*Nous proposons une réunion ouverte à tous les élus actuels et anciens à tous les candidats aux élections et à tous les citoyens désireux de participer à la vie de notre commune.*

*L odj réside dans les conseils municipaux.*

*Lieu : salle Arlabosse avec vidéoprojection*

*Quand : samedi matin 9h selon la disponibilité de la salle*

*Invitation via PP, site, affichette, affichage chez les commerçants plus presse locale.*

*Aucune polémique.*

*Aucun règlement de compte.*

*Des échanges d'informations et de prises de positions.*

*La non-participation aux débats du bureau municipal est demandée.  
Ainsi les 19 élus sont, avant tout, des conseillers lors de ces échanges.  
Le bureau est animateur et apporte les informations demandées.  
Le bureau rédige les relevés de conclusion puis les arbitrages délivrés, par exemple, lors des vœux de la municipalité soudée. »*

Cela était le 1<sup>er</sup> point,

**Le 2eme point** : L'enquête publique sur le pont et le barreau de Camélat démarre le 15 novembre 2021 : quelles sont les positions du conseil ? Nous avons, pour notre part, déposés 2 avis ...

**AZ** : L'arrivée du Barreau de Camélat sur la D119 sur la commune de Roquefort, desservant Le Passage et BRAX, nous demandons des communications douces entre ces 3 communes. Ces investissements sont négligeables pour le projet mais impossibles pour ces communes, la circulation routière doit accompagner et non pas couper le déplacement doux. Ce document pourrait être signé par les élus de Roquefort et même par les administrés si le désirent, et je déposerai ce document auprès du commissaire enquêteur avant le 16/12.

**PF** : souhaitez-vous une réponse et quelques observations , il y a quelques chose que je ne comprends pas bien ,vous venez de voter sans vous abstenir sur le plan de financement pour les pistes cyclables ( rue du 19 mars et rue du Fon du bois) et dans votre déclaration liminaire vous nous demandez de ne pas dépenser ½ million d'€, même si à la charge de la commune il reste 120 000€, vous ne souhaitez pas de pistes cyclables, mais juste qu'on buse des fossés, je ne vois pas les enfants ,même nous d'ailleurs se déplacer sur un busage. Pour les coussins berlinois vous n'êtes pas très bien informé, ces coussins berlinois ont été demandés par les riverains de la rue du Fon du bois, qui sont excédés par des vitesses excessives, par l'insécurité pour leurs enfants. Je suis très surpris, j'aurais compris si vous vous étiez abstenu ou si vous aviez voté contre, mais là vous êtes en complète contradiction.

**AZ** : Le busage des fossés peut être couvert de gravier je donnerai un exemple c'est celui de la partie gauche de la rue du stade allant du parking de covoiturage à la rue de Françonnette ça fait un cheminement très convenable. En économisant l'argent sur les 2 rues on pourrait en mettre une partie dans d'autres zones dangereuses de notre commune où la route a 1 fossé de chaque côté et donc est très dangereuse, faire les travaux de sécurisation sur toutes les routes la commune et ne pas se focaliser sur un seul tronçon.

**PF** : je ne me focalise pas sur ce tronçon, je me focalise avec d'autres élus du CM sur une zone empruntée quotidiennement par de nombreux enfants allant à l'école ou pour prendre le bus sur la RD 656. Si ça, ce n'est sécurisé nos enfants je préfère ça que d'aller busez des fossés rue de la plaine où il y a 400m de chaque côté ! Pour nous ce qui prime c'est la sécurité de nos enfants. Après quand vous dites on buse et on met du gravier, je ne sais si vous avez fait du vélo ou pousser une poussette sur du gravier !! Mais ce qui m'inquiète je vous le dis et le redis : il ne fallait pas que vous disiez que vous étiez d'accord sur le financement de ces 2 rues et 10 minutes après vous êtes contre.

**JC** : ce qui me gêne c'est que pour la délibération 85-07-12-21 sur le Barreau du Pont de Camélat M. Zanardo voulait en parler et vous l'avez arrêté, il me semble qu'une partie du discours aurait dû faire débat à ce moment-là.

**PF** : Mr Charpentier la délibération demande si le CM est d'accord pour que l'on pose une demande auprès du commissaire enquêteur, la pose d'un mur antibruit ou autre protection entre le G3 et G4 pour protéger les habitants qui vont être impactés par le bruit de la circulation qui va s'intensifier. C'est juste ça.

**JC** : je voulais simplement dire, que en débattant on aurait pu ajouter de nouveaux éléments et c'est tout.

**PF** : c'est une question pour laquelle il y a une dizaine de jours, j'ai pris la peine de l'envoyer par mail à l'ensemble des CM je dis bien à tous les membres du CM, en expliquant ce que je voulais que l'on fasse j'ai eu 3 réponses en me disant d'accord pour le mur antibruit et aucun retour pour parler d'autres choses, vous Mr Charpentier vous ne m'avez pas répondu.

**JC** : La question c'est qu'on n'a pas pu en débattre à ce moment-là.

**PF** : Ne me dites que vous n'étiez pas au courant, vous ne m'avez pas répondu.

**AS. MOUCHOT** : je voulais dire simplement à M. Zanardo que ce sont 2 rues autour du bourg dangereuses qui ne sont pas aménagées et c'est pour cela qu'elles sont nos priorités.

**AZ** : le problème il y a d'autres endroits qui sont dangereux pour les enfants hors zone urbaine et c'est là qu'il faut faire.

### **3ème point Quelles sont les positions du conseil sur la LGV ?**

**AZ** : lundi 13 nous serons, tous les opposants à la LGV devant le conseil régional pour participer à ce vote du budget de la région pour la LGV pour mettre la pression à cette entreprise, je vais vous lire une motion que j'aimerais soumettre au CM et notamment à nos élus.

**PF** : Mr Zanardo vous nous avez lu une motion au nom de votre groupe Démocratie Ecologie, je ne suis pas persuadé que vous soyez mandaté par l'ensemble des élus de votre groupe pour parler en leur nom. Donc aujourd'hui, je comprends que le groupe « Démocratie écologie » veuille présenter cette motion, concernant le sujet de la LGV, je vais quand même vous rappeler que la commune a déjà délibéré en date du 25 novembre 2014 au moment de l'enquête publique. C'est en cela qu'il ne semble pas utile de porter une nouvelle motion. C'était Mr Pin qui était maire à ce temps.

*Voici ce qui a été délibéré :*

*Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :*

- *Approuver le recueil des observations formulées à l'encontre du projet du T.E.R. et liaison nouvelle gare RD 656 actuellement à l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilités Publiques qui se déroule du 14 octobre au 8 décembre 2014 inclus.*
- *Réaffirmer que les choix de ces infrastructures ne doit pas être irraisonnés afin de ne pas commettre une erreur historique et sacrifier le secteur nord de la commune*
- *Demander à messieurs les commissaires enquêteurs de bien vouloir instruire les éléments développés par la commune de roquefort et ainsi se positionner sur les remarques d'intérêt général pour le bien être des résidents du secteur.*
- *Demander à messieurs les commissaires enquêteurs de prendre acte des différents courriers transmis à l'autorité compétente.*

De mémoire car je n'ai pas pu tout récupérer je sais que à l'époque le CM dont Yves GINCHELOT, était conseiller, il a été demandé de voter, que le trajet soit déplacé pour ne pas toucher au cimetière, que le CM n'a pas voté pour la position du TER, Yves peut nous en dire plus.

**YG** : en 2014 il y a une enquête publique qui d'ailleurs a donné un avis négatif, la délibération qui vient d'être reprise n'est pas une délibération contre la LGV mais pour la LGV avec de grandes réserves sur l'impact sur la partie nord de la commune au-delà de l'autoroute avec l'accès du parking de la gare qui était prévu à mi-chemin, donc on coupait une fois la route de la plaine et une 2<sup>ème</sup> fois avec le TER la liaison avec Agen. Comme nous nous opposions au TER nous avons bien sûr exprimée notre position pour éviter le massacre de cette zone nord, nous avons proposé d'autres moyens de liaisons (bus etc.) en connaissance de cause nous en avons beaucoup discuté, délibéré afin de protéger le nord de notre commune protection de toute cette zone mais nos délibérations ne portaient pas sur une opposition comme vous présentez aujourd'hui que je dirai qui est un peu politique. Et aujourd'hui il n'est peut-être pas bon de s'opposer à cette LGV qui apportera une dynamique à notre région comme l'autoroute l'a été. Donc en 2014 cette délibération a été prise, aujourd'hui, la délibération porte sur le financement de la LGV pas sur la présence de la LGV.

**PF** : merci Yves pour ces explications, moi j'ai un point à vous apporter, jeudi dernier j'ai été interpellé par Olivier Lamouroux à l'Agglo, qui m'a demandé qu'est-ce que nous comptons faire, nous la commune, sur le financement de la LGV, j'ai été très clair avec lui : « je le prends sur moi, car je n'ai pas fait de réunion, je

voteraï contre ce financement de la LGV , suite aux dires de Mr le Président de l'Agglo dans la presse, à laquelle il précisait que l'agglo ne participerait pas au financement .

J'ai pris cette décision c'est un fait, sans en parler au CM maintenant le vote est jeudi 16 décembre à l'Agglo si vous pensez qu'il faut voter pour le financement vous avez toujours le temps de m'envoyer chacun vos souhaits par rapport à ce sujet.

**YG** : je vous rassure ce n'est pas le financement par la commune de Roquefort, par l'agglo qui est communautaire et qui demande d'appuyer le Président de l'agglo en le soutenant dans cette prise de position. L'Agglo ne participerait pas au financement de la LGV.

**PF** : si ce n'est qu'aujourd'hui aux dernières informations, le montant pour lequel Mr le Président disait qu'il ne participerait pas semblerait être donné à la baisse pour essayer de faire flancher, mais je n'en sais pas plus.

**YG** : Il faut comprendre quand même que le non financement met en balance la présence de la gare TGV à Agen c'est quand même un enjeu important, car si en ne souhaitant pas financer il n'y aura plus d'arrêt digne de ce nom à Agen bon ! Ça se réfléchit.

**PF** : M. Zanardo je crois que nous n'avons pas répondu comme vous le souhaitiez mais si vous aviez un souhait de faire des réunions ou je ne sais quoi je vous en laisse le choix et la possibilité.

**JC** : pour revenir sur la LGV il y a un point qui me gêne, c'est de remettre en question la gare sur Agen, le Président veut la gare à Agen c'est ça ?

**PF** : la discussion aura lieu au bureau communautaire ce jeudi 9 et le 16 on nous demandera de voter ou pas par rapport à ce qui aura été dit au bureau communautaire.

**JC** : je comprends que le Président soit intéressé d'avoir une gare sur Agen, mais avoir une Gare à Roquefort serait plus intéressant au point de vue économique.

**PF** : vous avez raison si ce n'est quand même qu'il y a des personnes et j'en connais autour la table qui disent : autant de dégâts pour si peu posons-nous la question, alors si vous voulez en débattre...

**Jean Razac** : à priori ce n'est pas la gare à Agen c'est la non existence de la gare LGV qui est en cause.

**T Mellac** : oui car la LGV on va l'avoir et si nous n'avons pas la gare nous n'en n'aurons que les inconvénients.

**JC** : donc en gros si je comprends bien on aurait la LGV mais elle ne s'arrêterait pas dans l'agglomération.

**PF** : en fait, la menace des régions Occitanie et Aquitaine c'est dire : « vous ne voulez pas financer la LGV et bien tant pis pour vous n'aurez pas de gare, vous aurez les dégâts et pas de gare. » C'est un moyen de pression pour que le CD qui a toujours dit qu'il ne paierait pas et Mr DIONIS ne donnerait pas un euro (car il a d'autres projets en tête) , ce qui fait qu'aujourd'hui on dit : que fait-on ? Bon oui ok La LGV va tout cassé chez nous mais par contre on n'aura pas de gare. Car il y aura de gros dégâts les chantiers sont énormes, mais ce n'est pas le sujet de ce soir. Je propose que la commission urbanisme prépare une réunion et de débattre sur le sujet.

**PF** : Mr Zanardo parmi les autres questions vous avez encore 20 mn pour poser 2 questions sachant que j'interromprai le CM à 20H 30.

**AZ** : pour en finir avec la LGV l'alternative est soit on crée une ligne nouvelle telle que nous la connaissons soit la LGV passe par la ligne actuelle l'étude qui a été faite montre que sur la ligne existante on peut avoir un gain de temps avec 10 milliards de moins c'est ça qui est bien et là on aura la gare LGV à Agen.

Pour les questions diverses est ce qu'il y aurait moyen d'avoir les réponses par écrit ?

**PF** : je vous ai proposé de venir en mairie avec qui vous voulez pour que nous discussions point par point des 15 questions, chose que vous avez ignorée.

**AZ** : Si je vous ai répondu que je serai d'accord pour venir le lundi soir discuté avec des élus et des non élus, en commission extra-municipale.

**PF** : Non ce n'est pas possible moi je vous ai demandé de venir me voir, vous ne pouvez pas me demander de faire un débat avec des gens qui ne font pas parti du CM.

**AZ** : si on peut.

**PF** : non je suis désolé mais je ne peux pas.

**AZ** : c'est un grand différent que nous avons.

**AZ** : Donc je vais poser la question 22 : *Vous avez censuré notre parution dans l'écho roquefortais 3, en fait vous avez enlevé l'adresse du Blog : pourquoi ? J'aimerais qu'elle soit rétablie. Nous demandons une page permanente sur **Panneau Pocket**, avec toutes nos coordonnées de façon à ce que la population, les administrés puissent nous contacter et puissent voir ce que nous produisons comme documents sur ce Blog. Est-ce qu'on peut avoir cette page ?*

**PF** : je vais vous répondre : **L'article 30 du règlement intérieur du CM précise** : – **INFORMATION DES ELUS DE L'OPPOSITION MUNICIPALE** : *Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. En application de ces dispositions prévues à l'article L. 2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux d'opposition ont accès au bulletin d'information générale dénommé ECHO ROQUEFORTAIS. Ils disposent dans le bulletin d'une ½ page les oppositions s'accordant le cas échéant à l'amiable sur la place dévolue à chacune ou si aucun accord n'existe ½ page pour chaque groupe).*

Donc je pense qu'on vous laisse largement la place, concernant ce que vous accusez d'avoir censuré votre parution, nous n'avons juste pas mis le lien de votre blog politique, nous n'avons pas à mettre et faire de la politique sur une information, un document municipal. Vous avez un blog vous savez très bien le diffuser le tenir, vous y écrivez ce que vous voulez c'est très bien mais je ne cautionnerai pas qu'on puisse se servir du Panneau Pocket qui est un panneau d'information des festivités et les activités de la commune et non pas pour diffuser des informations que ce soit de la majorité ou de la minorité.

**AZ** : donc la page Panneau Pocket est refusée.

**AZ** : *Question 23 : début novembre, une **charte environnementale et antibruit** était signée dans le cadre d'une convention bilatérale entre l'Agglomération et Paris Flight Training. La Municipalité de Roquefort a-t-elle été concertée ou informée des discussions en cours afin de donner son avis en tant que commune fortement impactée par les nuisances sonores et environnementales de cette entreprise ? La question : avons-nous été informés sur cette convention entre l'Agglo et cette entreprise d'aviation ?*

**PF** : l'école se situe sur la commune d'Estillac que s'il y a eu des négociations, les négociations se sont passées entre l'agglo et Estillac que cette situation a été présentée au 31 communes de l'Agglo le financement pour essayer de sauver un certain nombre de jeunes qui avaient été « planté » excusez le terme par quelqu'un de malveillant, qui avaient chacun déjà investi 100.000€, donc on nous a demandé de voter pour qu'on puisse aider cette reprise de cette société. Ensuite pour le bruit et les nuisances que je connais, prenez rendez-vous avec le président et voyez avec lui, moi je ne peux pas vous répondre.

**AZ** : merci

**AZ** : *question 17 : Le stationnement derrière la mairie et l'école doit être interdit car le bus ne peut pas passer le plan Vigipirate doit être respecté, les querelles de voisinages doivent être évacuées. Cela fait une décennie que ces problèmes persistent : pourquoi toujours gérer l'apparence du Placié et laisser en suspend l'application des règles de sécurité nationale ? Il suffit de mettre un panneau stationnement interdit tout le long de la rue au nord du Placié à l'arrière de l'école.*

**PF** : nous avons fait une recherche assez pointue pour trouver l'arrêté que vous aviez pris pour ce plan Vigipirate pour ce stationnement zone interdit, nous ne l'avons pas trouvé. Nous allons prendre un arrêté pour mettre en place ce plan Vigipirate, mais Mr Zanardo vous me posez la question mais vous pourquoi quand vous étiez en place vous n'avez pas pris cet arrêté

**AZ** : l'arrêté était déjà pris

**PF** : non

**AZ** : si c'est un arrêté très ancien, mais l'important c'est que ce soit fait, pas de problème.

**AZ** : *question 18 : La traversée de la route de Nérac, de la rue du 11 novembre à la rue de la Palanque, est dangereuse et non protégée. Le passage piéton n'est plus visible ni les 2 bandes stop. La zone 30 devrait être étendue jusqu'à ce croisement et un panneau 30 devrait être peint sur la chaussée. Cet exemple existe je crois sur une dizaine de lieux sur la commune.*



**PF** : alors il n'y a pas longtemps que nous sommes aux affaires, vous le savez, on a un petit peu travaillé, un tour de la totalité de la commune a été fait par l'adjoint aux travaux et 2 entreprises spécialisées sur les peintures au sol et quand vous voyez les 25% d'investissement que je vous ai exposé tout à l'heure et que vous voyez : voiries communales 25 000€ je vous laisse déduire la suite.

**AZ** : merci

**AZ** : Question 19 : *Nous demandons un résumé des décisions votées lors de L'Assemblée des Maires du 47 notamment sur le soutien aux élus de la Chambre d'Agriculture. Idem sur les positions des chasseurs. Ce point est important car le 16 décembre les élus de la chambre vont passer en jugement et nous aurons sûrement des problèmes de violence dans la commune d'Agen. Quelle a été la position des aires.*

**PF** : déjà cette question n'a rien avoir avec la gestion de la commune et concernant ce qui s'y est dit cela a été exprimé par voie de presse par les personnes concernées, donc si vous voulez plus de renseignements moi je n'en ai pas plus donc je vous propose de vous tourner vers ces instances.

**AZ** : vous avez voté pour le soutien aux élus de la chambre d'agriculture en tant que Maire ?

**PF** : quand j'ai été à Aiguillon j'ai soutenu la motion, je vous rappelle que le Président DIONIS les soutient. Donc une majorité a voté pour le maintien, le maire de Pujols qui fait partie de vos relations, a voté contre, Madame Combres a voté contre, ce qui veut dire que le parti EELV a voté contre, qu'il dit que ce lac est irrégulier et qu'il faut le détruire, alors je ne sais pas quelle est votre position ça vous regarde et je pense avoir répondu à votre question.

**AZ** : encore une question même question pour l'Assemblée Nationale des Maires qu'est ce qui s'est passé qu'est ce qui s'est dit ?

**PF** : il n'y a pas eu de discussion particulière, il y a un compte rendu que je n'ai pas lu car j'ai autre chose à faire et d'autres préoccupations pour la commune et donc je ne peux pas vous répondre, je ne fais pas de politique je suis là que pour les Roquefortais.

**AZ** : bien merci j'arrête là.

**PF** : merci s'il n'y a pas d'autre question ? ... Madame GIRARDEY

**Florence GIRARDEY** : *Ce n'est pas une question et je suis un peu gênée de cette intervention, à vrai dire car effectivement je fais partie du CM dans la partie minoritaire. Si je suis là ce soir c'est parce que je suis partie sur la liste de Mr ZANADO.*

*Aujourd'hui je me sens un peu gênée et je vous en fais part. Je suis gênée que mon Nom soit associé au NOUS dont parle M. Zanardo à plusieurs reprises, pour autant je n'ai pas envie de quitter cette instance car je pense que j'ai des relations assez productives, j'espère.*

*J'en ai déjà parlé avec Mme Teulet, je suis un peu entre 2 chaises et donc aujourd'hui dans un premier temps je tiens à dire que je prends mes distances avec mon groupe. Je ne sais pas du tout quel peut en être l'implication par rapport au CM, mais voilà, je ne me reconnais pas forcément dans toutes les interventions qui sont faites dans tous les mails qui sont diffusés de Mr ZANARDO et je voulais en faire part et donc voir par la suite ce que cela peut avoir comme incidence par rapport à ma présence au sein du CM.*

**PF** : Merci, Mme Girardey, alors je vais vous mettre très à l'aise, j'apprécie beaucoup et je ne suis pas le seul, votre franchise, votre position, vous regarde, et si vous voulez continuer à participer en étant complètement, je vous le dis très clairement, détachée de la majorité, en étant un électron libre c'est-à-dire détachée de tout groupe, vous pouvez venir au CM, continuer à travailler avec nous, comme vous le faites en participant activement aux commissions. Je sais que vous avez du caractère vous me l'avez dit et j'aime bien ça, moi aussi j'ai du caractère et quand j'ai quelque chose à dire je le dis moi-même et je le dis en face. Donc Mme Girardey ne soyez pas gênée par votre position je parle pour tout le monde mais je pense que la majorité des élus qui ont travaillé avec vous sont d'accord, gardez votre indépendance il n'y a aucun souci.

**F Girardey** : alors mon but c'est surtout que je veux travailler pour Roquefort, la commune et ses habitants et ainsi de suite. C'est bien en ce sens-là aujourd'hui en tant qu'habitante, qu'ici j'exprime le fait que je préfère faire ce détachement et que ce soir ce soit officiel.

**PF** : merci, je vous dis donc que les élus de la majorité et moi-même nous vous accueillons tout en restant avec vos idées vos contradictions et votre indépendance. Mais je sais aussi que les dossiers que vous avez travaillés avec Nathalie, Claire et Monique, sont des dossiers qui avancent et j'espère bien que ça continuera. Je ne veux pas interférer dans les relations que vous pouvez avoir. Je vous remercie pour votre franchise, je ne sais pas ce qu'en pense Mr Zanardo. Est ce qu'il veut s'exprimer ?

**AZ** : je suis tout à fait d'accord avec ce qui viens d'être dit de cette franchise, du travail formidable que Florence a fait , elle est là pour la commune, mais nous aussi nous sommes là pour la commune. Ce n'est pas parce que je suis encarté et que j'ai des convictions politiques que je ne travaille pas pour la commune. La situation est bien plus claire maintenant, il faut savoir quand même, l'opposition, le groupe minoritaire est une richesse pour une commune ce n'est pas quelque chose qu'il faut mépriser faire dégager. Nous ne sommes plus que 3 sur 21 c'est une preuve que nous n'avons pas su retenir les autres et j'aimerais que les 19 que nous sommes là, nous ayons une pensée positive pour les 42 que nous étions au départ et peut être un petit peu plus car il y a eu quand même un bout de mandat donc 60 personnes qui se sont engagées pour la commune, ce sont des personnes qui n'ont pas été élus ,je pense que l'on devrait leur rendre au moins l'hommage de cet engagement et leur donner des informations le plus possible. Essayer de faire une participation avec ces élus là et ces personnes et plus encore, dans notre commune il y a des experts que l'on pourrait utilisés. Il me semble que l'on pourrait mieux faire à ce point de vue-là.

**PF** : Mr Zanardo je vais me permettre de répondre et ça sera ma dernière intervention. Quand vous dites que vous travaillez pour la commune et les Roquefortais ; j'ai pris le temps de lire votre Blog franchement si vous pensez travailler avec ce que vous avancez : les problèmes c'est moi (n'est-ce pas ?) le summum de l'imbécilité c'est moi ! Je pense que si c'est comme ça et que vous pensez que personnellement je puisse travailler avec vous avec ce que vous écrivez dans vos blogs je crois que vous vous trompez. Que vous ayez des idées, là je suis preneur mais que vous les présentiez amendées à votre goût comme dans votre blog je ne suis pas pour.

La séance est clôturée à 20h27.

Jean-Louis  
CHAU-VAN

FOURNIER Patrice

Sébastien  
MOUCHOT

Thérèse MELLAC

Claire FOURNIER

Anne-Sophie  
MOUCHOT

Monique VILANOVA

Yves GINCHELOT

Florence  
GIRARDEY

Alain ZANARDO

Jean RAZAC

Claudine FONTAINE

Jean Louis NOIROT

Nathalie TEULET

Laure DI GIOVANNI

Jacques FERRAT

Johan CHARPENTIER